



# Procès verbal

## COMITE DE DIRECTION Réunion du 17 juillet 2023

**PRESENTS** : Mmes Marie-Line BLAY - Sandrine BUFFIERE - Sandra ESCACQ - Nathalie LONGUEVILLE - MM. Eric LACOUR (Président) - Julien BEAUGIER - Jonathan BLONDY - Fabrice BOUDY - Samuel ALLARD - Jacques COUPLET - Bernard BESSON - Daniel FAURE - Jean-Louis BLOND - Patrick DEMARET - Patrick LE ROUX - Didier MERY - Bernard LAGARDE

**EXCUSES** : Mmes Anne-Marie COMBEAU - Marie-France FERNANDEZ - MM. Jean-Jacques COMBEAU - Roland ETCHART - Benjamin HAUTIER - Christian RAIGNIER - Jean-Joël LACOTTE - Gilles THOMAS - Dr Didier JOLLIS

**ASSISTE** : Mme Martine BLOND (responsable administrative)

### Propos du Président du District

- Eric Lacour donne les dernières informations ou décisions prises par le Bureau du 22 juin à savoir :
  - Le choix de la date de l'AG électorale du District pour le 22 juin 2024.
  - Les 100 ans du District pour 2024.
  - Les formations décentralisées à mettre en place pour la rentrée (délégués, FMI, Footclubs etc.).
  - Le départ de Béatrice pour juin 2024.
  - Une Opération de la LFA pour l'achat de mini-buts suivant des critères établis, par les clubs de jeunes, de 4 buts de 4m par 1.5m. Il donne les modalités des achats des mini buts pour les clubs avec une participation de 50% FFF, 15% Ligue, 15% District et 20% clubs.
  - Un partenariat à venir pour la D2 du District.
- Il a remercié ensuite les membres du CD qui se sont déplacés pour représenter le District à leurs demandes lors des AG des clubs.
- La Ligue propose une Opération pour l'achat de tablettes. Après un tour de table le Comité Directeur ne donnera pas suite, le District ayant déjà proposé des nouvelles tablettes aux clubs il y a peu et rembourse toujours 30 € aux clubs pour l'achat d'une tablette.
- Deux demandes pour deux équipes féminines sont acceptées à l'unanimité à savoir :
  - une entente entre Esperance Fénelon et Anglard Nozac (club du 46) pour jouer à St Julien de Lampon dans le Championnat organisé dans le Lot.
  - la possibilité de jouer en Gironde pour le nouveau club de l'alliance de la Dronne (fusion de St Aigulin 17 et La Roche Chalais 24).

### Intervention du Secrétaire Général

Patrick Demaret explique l'avancement des travaux sur la révision des Règlements Particuliers du District et les différentes Annexes à écrire par les commissions concernées.

Il donne ensuite la liste et le niveau des équipes de la Dordogne évoluant en compétition Nationale ou Ligue.

### Homologation des calendriers généraux

Tour à tour le responsable explique des propositions des calendriers du district à savoir

- Daniel Faure pour le Foot éducatif
- Bernard Besson pour les jeunes à 11
- Sandra Escacq pour les féminines jeunes et seniors
- Samuel Allard pour le Futsal.
- Julien Beaugier pour les Seniors.

Les calendriers sont votés à l'unanimité (voir annexe 1).



# Procès verbal

## Homologations des poules de championnat seniors

Les compositions des poules de Départemental 1 Seripub Kappa, Départemental 2 et Départemental 3 sont proposées aux membres du Comité. Après discussions, certaines permutations d'équipes sont demandées avec des arguments recevables.

Les poules suivantes sont ainsi acceptées avec 15 « pour », 1 « contre » et 1 « abstention » :

**Départemental 1 Seripub Kappa** : Bassimilhac - Brantôme - Boulazac 2 - Château l'Evêque - Faux - Limeuil - Montpon Ménesplet 2 - Neuvic St Léon - Pays de l'Eyraud - Pays de Montaigne - Périgord Centre 2 - Périgueux Foot - Prigonrieux 2 - Thiviers Nord Dordogne

**Départemental 2** : Poule A : Alliance de la Dronne - Atur - Champcevinel - Chancelade Marsac 2 - Coc Chamiers 2 - Coursac - Grignols Villambard - Limens Jsa 2 - Nontron St Pardoux 2 - Ribérac 2 - Sa Sanilhac 2 - Thenon Limeyrat Fossemagne

Poule B : Bergerac Stella - Coteaux Pécharmant 2 - Lalinde Couze Sauveboeuf - Le Monteil - Marquay Tamniès - Marsaneix - Monbazillac Sigoulès - Montignac - Pays Beaumontois - Pays de Fénelon - Rouffignac - Sarlat Marcillac 2

**Départemental 3** : Poule A : Brantôme 2 - Champcevinel 2 - Château l'Evêque 2 - Javerlhac - La Tour Mareuil Verteillac 2 - Neuvic St Léon 2 - Razac - St Germain Chantérac - St Saud - St Vincent de Connezac - Tocane - Vanxains

Poule B : Atur 2 - Excideuil St Médard - E. Hautefort Génis - Jumilhac - Montrem Montanceix - Pays de Fénelon 2 - Périgord Centre 3 - Périgord Foot - Périgord Vert - Périgueux As - Terrasson Usa - Thiviers Nord Dordogne 2

Poule C : Belvès - Campagnac Daglan - E. Carsac Sarlat Portugais - Condat - Espérance Périgord Fénelon -Foot Sud Bastide - La Bachellerie - Limeuil 2 - Meyrals - Périgord Noir - St Geniès - St Pierre de Chignac

Poule D : Anesse et Beaulieu - Bergerac La Catte 2 - Léguillac - Monbazillac Sigoulès 2 - Montpon Ménesplet 3 - Mussidan St Médard 2 - Pays de l'Eyraud 2 - Pays de La Force Ginestet - Pays de Montaigne 2 - Prigonrieux 3 - Ribérac 3 - St Aulaye

## Homologations des accessions et rétrogradations des championnats seniors

Après discussions, le principe écrit de ramener la poule de Départemental 1 à 12 équipes pour la saison prochaine avec néanmoins un maintien à 14 équipes, si 4 ou plus descentes de Ligue, est votée à l'unanimité (voir annexe 2).

## Validation des documents présentés par le pôle arbitrage

- Les classements des arbitres (D1 promotion Thierry Malki, D2, D3 Promotionnel, D3 non promotionnel et Assistants 1 et 2) expliqué par Jonathan Blondy et le règlement intérieur du pôle arbitrage sont votés à l'unanimité (voir annexe 3).

- La composition de la CDA proposée par la commission est l'objet de modifications, à savoir :

- la recherche d'un nouveau représentant à la Commission d'Appel car Nathalie Longueville appartient au Comité et cette commission doit avoir plus de membres indépendants que de membres du Comité Directeur. Quentin Delannes reste donc pour l'instant le représentant de la CDA à la Commission d'Appel.
- l'intégration de Lucas Marlier comme nouveau membre de la CDA est rejetée avec 11 « contre », 4 « pour » et 2 « abstention ».

La volonté de nommer Aubin Soler comme vice-président et Bruno Rongieras comme représentant de la commission des jeunes est acceptée à l'unanimité.

Composition de la CDA 2023-2024 : BLONDY Jonathan (Président) - HAUTIER Benjamin (Vice-Président en charge du secrétariat) - SOLER Aubin (Vice-Président) - BOCQUIER Daniel (Secrétaire Adjoint - Représentant à la Commission de Discipline) - BERTHELET Quentin (Membre) - BUFFIERE Patrick (Président de l'UNAF) - DA SILVA José (membre) - DELACOUR Victor (membre) - DELANNES Quentin (membre - Représentant à la Commission d'Appel) - DE MATOS Mathieu (membre) - GRAULIERE Pascal (membre - Représentant à la Commission de



# Procès verbal

Féminisation) - KHAL Camille (membre) - LACOUR Eric (Représentant du Comité Directeur - LALET Jean Marc (membre Educateur) - LONGUEVILLE Nathalie (membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage) - MOREAU Grégory (membre) - RONGIERAS Bruno (membre - Représentant à la Commission Jeunes) - THOMAS Gilles (Représentant de la Commission Technique)

- La liste des observateurs est votée à l'unanimité.

Liste des observateurs 2023-2024 : BERTHELET Quentin - DOS SANTOS Arnaldo - BESSON Christophe - GRAULIERE Pascal - BLONDY Jonathan - HAUTIER Benjamin - BOCQUIER Daniel - LADOIRE David - CLOFF Jean Robert - MARLIER Lucas\* - DA SILVA Delphin - MARTINS PAIS Rui Manuel - DA SILVA José\* - RHODDE Jean Michel - DELACOUR Victor\* - RONGIERAS Bruno\* - DE MATOS Mathieu - SOLER Aubin - DELANNES Quentin - VERNET Thierry (\* : Observateurs Jeunes).

- La liste des membres de la Commission de Promotion de l'Arbitrage est votée par 10 « pour », 1 « contre » et 6 « abstention » avec une seule modification : Vincent Caron, qui habite en Corrèze, devient simple membre au lieu de Chargé de Mission.

Composition de la CDDPA 2023-2024 : HAUTIER Benjamin (Président) - BERTHELET Quentin (Vice-Président) - BLONDY Jonathan (Président de la CDA) - BUFFIERE Patrick (Président de l'UNAF) - DELANNES Quentin (Chargé de mission) - CARON Vincent (Membre) - LACOUR Éric (Représentant du Comité Directeur du District) - BESSON Christophe (Membre) - DI PIERRO José (Dirigeant de club Référent en arbitrage) - MAFFIOLETTI Raphaël (Membre) - MARTINS PAIS Rui Manuel (Educateur).

## Règlement financier

Le projet de règlement financier est présenté aux membres. Après discussions sur certains points, celui-ci est approuvé et sera publié sur le site internet du District (voir annexe 4).

## Tour de table

- **Nathalie Longueville** demande une dotation supplémentaire pour les débutants de Périgueux foot (accord à l'unanimité).

- **Jonathan Blondy** explique que 167 licences arbitres sont enregistrées mi-juillet avec une cible entre 172 à 174 arbitres. Avec les formations et les examens à venir la cible de 200 arbitres est envisageable.

Il se félicite de la montée en Ligue et National de plusieurs arbitres comme, par exemple, le niveau d'Assistante Fédérale Féminine 2 obtenu par Ingrid Nierichlo.

- **Martine Blond** donne des précisions concernant les provisions pour les frais d'arbitrage pour les clubs en début de saison.

- **Bernard Lagarde**, en tant qu'invité et représentant du Président du District à la réunion de l'UNAF, a apprécié les échanges constructifs et innovants.

- **Jacques Couplet** a expliqué les derniers contrôles des stades et gymnases mais surtout a présenté les ultimatums de travaux pour certains stades et les derniers projets du FAFA.

- **Julien Beaugier** remercie les bénévoles du club de PMG et du District qui ont participé aux finales de coupe seniors.

- **Eric Lacour** remercie Rémi MLAKAR pour son travail et son application au sein du District. Rémi a fait l'unanimité pour sa compétence et son dévouement constant. Sa gestion de Facebook avec deux articles par



# Procès verbal

jour ou les nombreux articles sur le site du District ont mis en valeur le travail des bénévoles du District et les résultats sportifs des clubs. Il continue ses études avec une alternance au club de Bergerac Périgord et le Comité dans son entier lui souhaite le succès qu'il mérite

- **Eric Lacour** lance le débat sur la journée à prévoir en 2024 pour les 100 ans du District car sa création en 1924 a permis de voir progresser le football dans le département. Un couplage avec la soirée des médaillés et des bénévoles est donc proposé par le CD avec un passage sur le site de Marsac.

Le Président,  
Eric LACOUR

Le Secrétaire Général,  
Patrick DEMARET



# Procès verbal

## ANNEXE 1 - CALENDRIERS GENERAUX



## DISTRICT FOOTBALL DORDOGNE-PERIGORD

MAJ 07/23	<b>CALENDRIER FOOT EDUCATIF 2023/2024</b>				
Dates	U13 Brassages	U13 Brassages LIGUE	U11 Brassages A et B	U7* et U9*	Divers
09/09/2023					
16/09/2023	Critérium 1 Phase 1	Critérium 1 Phase 1			
23/09/2023	Critérium 2 Phase 1	Critérium 2 Phase 1	Critérium 1 Phase 1	JA U9	
30/09/2023	Festival Foot U13	Critérium 3 Phase 1	Critérium 2 Phase 1	JA U7	
07/10/2023	Critérium 3 Phase 1	Critérium 4 Phase 1	Jour de Coupe	JA U7/U9 Fem	
14/10/2023	Critérium 4 Phase 1	Critérium 5 Phase 1	Critérium 3 Phase 1	U9	
21/10/2023	Critérium 5 Phase 1	Rattrapage	Critérium 4 Phase 1		
28/10/2023				FUTSAL U7/U9 Journée non déterminée	Vacances
04/11/2023	Festival Foot U13				
11/11/2023	Critérium 1 Phase 2	Critérium 1 Phase 2	Jour de Coupe	U7	
18/11/2023	Critérium 2 Phase 2	Critérium 2 Phase 2	Critérium 1 Phase 2	U9	
25/11/2023	Critérium 3 Phase 2	Critérium 3 Phase 2	Critérium 2 Phase 2	U7	
02/12/2023	Critérium 4 Phase 2	Critérium 4 Phase 2	Critérium 3 Phase 2	U9	
09/12/2023	Rattrapage	Critérium 5 Phase 2	Critérium 4 Phase 2	U7	
16/12/2023	Critérium 5 Phase 2	Critérium 6 Phase 2	Rattrapage	U9	
23/12/2023	Rattrapage	Rattrapage			
06/01/2024	Futsal	Futsal	Futsal	U7/U9 Futsal	Vacances
13/01/2024	Rattrapage	Critérium 7 Phase 2	Critérium 5 Phase 2	U7	
20/01/2024	Réservé Action Technique		Critérium 6 Phase 2	U9	
Dates	U13 D2-D3	U13 D1			
27/01/2024	Critérium J1	Critérium J1	Rattrapage	U7	
03/02/2024	Critérium J2	Critérium J2	Critérium 7 Phase 2	U9	
10/02/2024	Critérium J3	Critérium J3	Rattrapage	U7	
17/02/2024	Futsal ou Rattrapage	Futsal ou Rattrapage	Futsal		
25/02/2024				Challenge Futsal U7/U9 Journée non déterminée	
02/03/2024	Futsal	Futsal	Futsal		
			U11 D1- D2 - D3	U7* et U9*	Divers
09/03/2024	Critérium J4	Critérium J4	Critérium J1	U9	
16/03/2024	Critérium J5	Critérium J5	Critérium J2	U7	
23/03/2024	Critérium J6	Critérium J6	Critérium J3	U9	
30/03/2024	Rattrapage	Rattrapage	Rattrapage	Challenge U7/U9 Futsal	Pâques
06/04/2024	Festival U13 Finale Départementale / Rattrapage		Critérium J4	U7	
13/04/2024	Finale Futsal Dép. ou Rattrapage		Finale Futsal Dép.	Challenge U7/U9 Futsal	
20/04/2024					
27/04/2024	Rattrapage	Rattrapage	Finale Futsal Reg.	Fin. Chal.U7/U9 Futsal	
04/05/2024	Critérium J7	Crit J7 Festival U13 Régional	Critérium J5	U9	
11/05/2024	Rattrapage	Rattrapage	Critérium J6		Ascension
18/05/2024	Rattrapage	Rattrapage	Rattrapage		Pentecôte
25/05/2024	Critérium J8	Critérium J8	Finale Coupe U11	U7	
01/06/2024	Critérium J9	Crit J9 - Festival U13 National	Critérium J7	JND	
08/06/2024					J11 Finale

\* Plateaux débutants déterminées par secteurs



# Procès verbal



## CALENDRIER GENERAL JEUNES A 11 SAISON 2023 / 2024

DATES	U19	U17	U17 ID	U15 BRAS A	U15 BRAS B	U15 ID	COUPE 15/17/19	
09/09/2023								Coupe Gambardella
16/09/2023	J1	J1		J1	J1			
23/09/2023	Rat	J2		J2	J2			Coupe Gambardella
30/09/2023	Rat	Rat		Rat	Rat		COUPE	Coupe Gambardella
07/10/2023	J2	J3		J3	J3			
14/10/2023	J3	J4		J4	J4			
21/10/2023	Rat	Rat		Rat	Rat		COUPE	Coupe Gambardella - Coupe NAq U15
28/10/2023	Rat	Rat		Rat	Rat			VACANCES du 21/10 au 05/11
04/11/2023	Rat	Rat		Rat	Rat		COUPE	Coupe Gambardella - Coupe NAq U15
11/11/2023	J4	J5		J5	J5			
18/11/2023	J5	J6		J6	J6			Coupe Gambardella
25/11/2023	J6	COUPE		COUPE	COUPE		COUPE	
02/12/2023	J7	J7		J7	J7			
09/12/2023	J8	Bar / Rat		Bar / Rat	Bar / Rat		COUPE	Coupe NAq U15
16/12/2023	J9	Rat		FUTSAL	FUTSAL			
23/12/2023	Rat	FUTSAL		FUTSAL	FUTSAL			VACANCES du 23/12 au 07/01/2024
06/01/2024	Rat	FUTSAL		FUTSAL	FUTSAL			
13/01/2024	Rat	FUTSAL		FUTSAL	FUTSAL			Coupe NAq U15
		U17 1&2D	U17 ID	U15 1D	U15 2D	U15 ID		
20/01/2024	J10	A1	A1	A1	A1	A1		
27/01/2024	J11	A2	A2	A2	A2	A2		
03/02/2024	J12	A3	A3	A3	A3	A3		
10/02/2024	J13	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	COUPE	
17/02/2024	C/R	Rat	Rat	Rat	Rat	Rat		
24/02/2024	Rat	Rat	Rat	Rat	Rat	Rat		VACANCES du 17/02 au 03/03
02/03/2024	Rat	Rat	Rat	Rat	Rat	Rat		Inter District U14 - Coupe NAq U15
09/03/2024	J14	A4	A4	A4	A4	A4		
16/03/2024	J15	A5	A5	A5	A5	A5		
23/03/2024	J16	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	COUPE	
30/03/2024	Rat	R1	R1	R1	R1	R1		
01/04/2024	Rat	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R		Lundi de Pâques
06/04/2024	J17	R2	R2	R2	R2	R2		
13/04/2024	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	COUPE	
20/04/2024	Rat	Rat	Rat	Rat	Rat	Rat		VACANCES du 13/04 au 28/04
27/04/2024	Rat	Rat	Rat	Rat	Rat	Rat		
01/05/2024	Rat	Rat	Rat	Rat	Rat	Rat		Mercredi férié
04/05/2024	J18	R3	R3	R3	R3	R3		
08/05/2024		Rat	Rat	Rat	Rat	Rat		Mercredi férié
09/05/2024		Rat	Rat	Rat	Rat	Rat	FINALES	Jeudi de l'Ascension
11/05/2024		R4	R4	R4	R4	R4		
18/05/2024								
20/05/2024		Rat	Rat	Rat	Rat	Rat		Lundi de Pentecôte
25/05/2024		R5	R5	R5	R5	R5		
01/06/2024								
08/06/2024	FINALE	FINALES		FINALE	FINALE			



# Procès verbal

## CALENDRIER GENERAL JEUNES FEMINIQUES SAISON 2023 2024



DORDOGNE PERIGORD	CHAMPIONNATS						COUPES	
	U6-U7	U8-U9	U11	U13	U15	U18	U11F U13F	U15F U18F
23-sept.-23					X	X		
30-sept.-23			X	X	X	X		
7-oct.-22	J. Accueil	J. Accueil	X	X	X	X		
14-oct.-23	X		X	X	RAT	RAT		
21-oct.-23	VACANCES DE TOUSSAINT							
28-oct.-23								
4-nov.-23								
11-nov.-23								
18-nov.-23	X		X	X	X	X		
25-nov.-23		X	RAT	RAT	X	X		
2-déc.-23	X		X	X	X	X		
9-déc.-23		X	X	X	RAT	RAT		
16-déc.-23	FUTSAL	FUTSAL	X	X	X	X		
23-déc.-23	VACANCES DE NOËL							
30-déc.-23								
6-janv.-24								
13-janv.-24								
20-janv.-24	X		X	X	X	X		
27-janv.-24		X	X	X	RAT	RAT		
3-févr.-24	X		X	X	X	X		
10-févr.-24		X	RAT	RAT	X	X		
17-févr.-24	VACANCES D'HIVER							
24-févr.-24								
2-mars-24								
9-mars-24								
16-mars-24		X	X	X	X	X		
23-mars-24	X		X	X	RAT	RAT	X	X
30-mars-24			RAT	RAT	RAT	RAT		
6-avr.-24		X	X	PITCH	X	X		
13-avr.-24	VACANCES DE PRINTEMPS							
20-avr.-24								
27-avr.-24								
4-mai-24								
8-mai-24							FINALES	
11-mai-24								
18-mai-24	X	X	X	X	X	X		
25-mai-24			X	X	X	X		
1-juin-24	JND							



# Procès verbal

## CALENDRIER GENERAL FEMININES SENIORS

Saison 2023/2024



DORDOGNE PERIGORD	CHPT A 11 InterDistricts	CHPT A 8	COUPE A 11	CHALLENGE A 8
17-sept.-23	X	X		
24-sept.-23	X	X		
1-oct.-23				
8-oct.-23	X	X		
15-oct.-23	X	X		
22-oct.-23	X	X		
29-oct.-23				
mer 01-nov-23				
5-nov.-23				
sam 11-nov-23				
12-nov.-23	X	X		
19-nov.-23	X	X		
26-nov.-23				
3-déc.-23	X	X		
10-déc.-23	X	X		
17-déc.-23				
24-déc.-23				
31-déc.-23				
7-janv.-24				
14-janv.-24	X	X		
21-janv.-24	X	X		
28-janv.-24			X	X
4-févr.-24	X	X		
11-févr.-24	X	X		
18-févr.-24			X	X
25-févr.-24				
3-mars-24	X	X		
10-mars-24	X	X		
17-mars-24			X	X
24-mars-24	X	X		
31-mars-24				
01-avr-24 (lundi pâques)				
7-avr.-24	X	X	X	X
14-avr.-24	X	X		
21-avr.-24				
28-avr.-24				
5-mai-24	X	X		
mer 8-mai-24				<b>FINALE</b>
9-mai-24 (ascension)				
12-mai-24				
19-mai-24				
26-mai-24	X	X		
2-juin-24			<b>FINALE</b>	

**IMPORTANT** : la Commission de Féminisation est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées aux dates prévues (intempéries, cas exceptionnels).



# Procès verbal



## CALENDRIER GENERAL FUTSAL SENIORS SAISON 2023-2024

Semaine n°	Championnat	Coupe
2023		
40	Fin engagement chpt	
41	Soirée de rentrée	
42		
43	J1	
44	J2	Fin engagement coupe
45	J3	
46	J4	
47	J5	
48	J6	
49		X
50		X
51		X
52		X
2024		
1		X
2		X
3		X
4	Rattrapage	Finale Coupe
5	J7	
6	J8	
7	J9	
8	J10	
9	J11	
10	Rattrapage	
11	J12	
12	J13	
13	J14	
14	J15	
15	Rattrapage	
16	J16	
17	J17	
18	Rattrapage	
19	Rattrapage	
20	J18	



# Procès verbal

CALENDRIER GENERAL SENIORS - Saison 2023/2024									
DORDOGNE-PERIGORD	CHAMPIONNATS					COUPES			
	DATES JOURNEES	D1	D2	D3	D4	CRIT 8	DEPARTEMENT	DISTRICT	SERIPUB
03-sept.-23							X		
10-sept.-23	A1	A1	A1	A1					
17-sept.-23							X	X	
24-sept.-23	A2	A2	A2	A2	X				
01-oct.-23							X	X	X
08-oct.-23	A3	A3	A3	A3	X				
15-oct.-23	A4	A4	A4	A4	X				
22-oct.-23	A5	A5	A5	A5	X				
29-oct.-23	A6	A6	A6	A6	X				
Mer 1-nov.-23									
05-nov.-23							X	X	X
12-nov.-23	A7	A7	A7	A7	X				
19-nov.-23	A8	A8	A8	A8	X				
26-nov.-23							X	X	X
03-déc.-23	A9	A9	A9	A6	X				
10-déc.-23	A10	A10	A10	A10	X				
17-déc.-23							X	X	X
24-déc.-23									
31-déc.-23									
07-janv.-24	A11								
14-janv.-24	A12	A12	A12	A12	X				
21-janv.-24	A13	R1	R1	R1	X				
28-janv.-24							X	X	X
04-févr.-24	R1	R2	R2	R2	X				
11-févr.-24	R2	R3R	R3	R3	X				
18-févr.-24							X	X	X
25-févr.-24	R3								X
03-mars-24	R4	R4	R4	R4	X				
10-mars-24	R5	R5	R5	R5	X				
17-mars-24							X	X	X
24-mars-24	R6	R6	R6	R6	X				
31-mars-24							X	X	X
lun 1-avr.24 Pâques									
07-avr.-24	R7	R7	R7	R7	X				
14-avr.-24	R8	R8	R8	R8	X				
21-avr.-24	R9		R9	R9	X				
28-avr.-24	R10	R9	R10	R10	X				
Merc 1-mai-24									
05-mai-24	R11	R10	R11	R11	X				
Merc 8-mai-24							X	X	X
Jeu 9-mai-24 Ascension									
12-mai-24				1/4					
19-mai-24	R12	R11	1/2						
Lun 20-mai-24 Pentecôte									
26-mai-24	R13								
02-juin-24	FINALES								
09-juin-24						FINALES			

**IMPORTANT** : les Commissions des Championnats et des Coupes Séniors sont souveraines pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées aux dates prévues (intempéries, cas exceptionnels) .

## ANNEXE 2 - ACCESSIONS-RETROGRADATIONS

### ACCESSIONS - RETROGRADATIONS 2023/2024

#### DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PERIGORD



Nombre d'équipes reléguées LFNA		0	1	2	3	4	5	6
<b>Départemental 1</b> <b>Seripub Kappa</b>	Accessions	2	2	2	2	2	2	2
	Rétrogradations	4	5	6	7	6	7	8
<b>Départemental 2</b>	Accessions	2	2	2	2	2	2	2
	Rétrogradations	4	4 + PM 8 <sup>e</sup>	5	5 + PM 7 <sup>e</sup>	5	5 + PM 7 <sup>e</sup>	6
<b>Départemental 3</b>	Accessions	2	2	2	2	2	2	2
	Rétrogradations <i>si 5 poules de D4</i>	2 + 2 PM 10 <sup>e</sup>	2 + 3 PM 10 <sup>e</sup>	3	3 + PM 9 <sup>e</sup>	3	3 + PM 9 <sup>e</sup>	3 + 2 PM 9 <sup>e</sup>
	Rétrogradations <i>si 6 poules de D4</i>	3	3 + PM 9 <sup>e</sup>	3 + 2 PM 9 <sup>e</sup>	3 + 3 PM 9 <sup>e</sup>	3 + 2 PM 9 <sup>e</sup>	3 + 3 PM 9 <sup>e</sup>	4
<b>Départemental 4</b>	Accessions	2	2	2	2	2	2	2

#### Observations :

- 2 montées par poule dans tous les cas de figure.
- Les nombres seuls indiquent le nombre d'équipes par poule. PM signifie « plus mauvais » entre toutes les poules suivant les critères définis aux Règlements Particuliers du District : nombre points/matches joués, goal ~~average~~ matches joués, nombre buts pour/matches joués.
- Ce tableau vaut pour 14 équipes en D1 et 12 en D2 et D3. En cas de forfait général d'une équipe ou désistement d'une équipe, celle-ci sera classée dernière de la poule et sera incluse dans le nombre d'équipes rétrogradées.
- La poule de Départemental 1 Seripub Kappa reste à 14 équipes si 4 descentes de Ligue ou plus



# Procès verbal

## ANNEXE 3 - CLASSEMENTS ARBITRES 2022-2023

### CLASSEMENT DÉPARTEMENTAL 1 « THIERRY MALKI »

Conformément à la circulaire de début de saison et à celle relative aux travaux préparatoires des classements de fin de saison et à l'affectation des arbitres départementaux pour la saison 2023/2024, le classement a été établi dans une seule et unique poule.

Sont prises en compte les trois notes sur le terrain, soit 60 points, plus la note sur 10 de l'examen écrit et enfin la note CDA sur 10 (cours sur 4, stage de catégorie sur 2, réunion de rentrée sur 2 et note d'investissement et d'aide à la CDPA sur 2). Les arbitres ayant bénéficié d'une Promotion Accélérée en cours de saison ne sont pas classés. Conformément aux circulaires, le dernier arbitre classé est rétrogradé.

	NOTE SUR 20	CLASSEMENT	OBSERVATION / AFFECTATION 23/24
BARTOLOMUCCI	16,93	1	D1 / CANDIDAT R3
MAFFIOLETTI	16,56	2	D1
SOLER	16,22	3	D1
BESSON	15,80	4	D1
MENARD	15,80	5	D1
GANDAIS	15,66	6	D1
GRANDCOIN	15,65	7	D1
MIGNOT	15,61	8	D1 / CANDIDAT R3
KHALDI	15,38	9	D1
ETCHART	15,30	10	D1
GONTHIER	14,96	11	D1
BECK	14,76	12	D1
GRAULIERE	14,51	13	D2*
AICHOUBA			D1 -Saison gelée – Blessure
DA SILVA Jo			D1 -Saison gelée – Article 3.36 du RI
LOZACH			D1 -Saison gelée – Blessure
MARTINS PAIS			D1 -Saison gelée – Blessure

\* Arbitre affecté à la catégorie « Départemental 2 » ayant le statut de réserviste en cas de besoin d'arbitre en D1



# Procès verbal

## CLASSEMENT DÉPARTEMENTAL 2

Conformément à la circulaire de début de saison et à celle relative aux travaux préparatoires des classements de fin de saison et à l'affectation des arbitres départementaux pour la saison 2023/2024, le classement a été établi dans une seule et unique poule.

Sont prises en compte les trois notes sur le terrain, soit 60 points, plus la note sur 10 de l'examen écrit et enfin la note CDA sur 10 (cours sur 4, stage de catégorie sur 2, réunion de rentrée sur 2 et note d'investissement et d'aide à la CDPA sur 2). Les points Bonus relatifs au test physique est également additionné à la note finale. Les arbitres ayant bénéficié d'une Promotion Accélérée en cours de saison ne sont pas classés. Conformément aux circulaires, les arbitres classés premier et deuxième, hors Promotions Accélérées ou candidatures régionales sont promus. L'arbitre classé dernier est rétrogradé.

	NOTE SUR 20	CLASSEMENT	OBSERVATION / AFFECTATION 23/24
LESSENOT	17,76	1	D1 / Promotion accélérée
NIERICHLO	17,67	2	D1
DHEMNI	17,49	3	D1 / Promotion accélérée
RONGIERAS	17,40	4	D1
SABATIER	16,59	5	D2*
RICARD	16,13	6	D2
PONS	16,12	7	D2
BELMON	16,08	8	D2
CUBERTAFON	15,83	9	D2
ELAORF	15,17	10	D2
CARRIER	15,01	11	D2
ROBIDOU	14,98	12	D2
LEJUEZ	14,87	13	D2
MORTASSAGNE	14,73	14	D2
VIGNERON	14,63	15	D2
CHARETTE	12,11	16	D3
CLOFF			D2 -Saison gelée - Blessure

\* Arbitre affecté à la catégorie « Départemental 2 » ayant le statut de réserviste en cas de besoin d'arbitre en D1



# Procès verbal

## CLASSEMENT DÉPARTEMENTAL 3 PROMOTIONNELS

Conformément à la circulaire de début de saison et à celle relative aux travaux préparatoires des classements de fin de saison et à l'affectation des arbitres départementaux pour la saison 2023/2024, le classement a été établi dans une seule et unique poule.

Sont prises en compte les deux notes sur le terrain, ramenées à 60 points, plus la note sur 10 de l'examen écrit et enfin la note CDA sur 10 (cours sur 4, stage de catégorie sur 2, réunion de rentrée sur 2 et note d'investissement et d'aide à la CDPA sur 2). Les arbitres ayant bénéficié d'une Promotion Accélérée en cours de saison ne sont pas classés.

Conformément aux circulaires, les arbitres classés aux trois premières places, hors Promotions Accélérées, sont promus.

	NOTE SUR 20	CLASSEMENT	OBSERVATION / AFFECTATION 23/24
BA	15,78	1	D2
EHRISMANN	15,16	2	D2
PEREZ	14,00	3	D2
FUSTINONI	13,70	4	D3
LAVERGNE	13,53	5	D3
ROBERT	13,39	6	D3
COQUELET	13,08	7	D3
NEBOUT	12,28	8	D3
LOUDANE	11,81	9	D3
OUSSENI	11,45	10	D3
DENNI	11,45	11	D3
FOUCHET	10,91	12	D3
LACHAUD	10,90	13	D3
CHATARD			D3 – Indisponibilité longue durée
BENTEJAC			D3 -Saison gelée – Blessure
DA SILVA Ju			D3 -Saison gelée – Blessure
ROUX			D3 - Non classé – Abandon D3P



# Procès verbal

## CLASSEMENT DÉPARTEMENTAL 3 NON PROMOTIONNELS

Conformément à la circulaire de début de saison et à celle relative aux travaux préparatoires des classements de fin de saison et à l'affectation des arbitres départementaux pour la saison 2023/2024, le classement a été établi dans une seule et unique poule.

Est prise en compte la note de l'observation conseil, ramenée à 60 points, plus la note sur 10 de l'examen écrit et enfin la note CDA sur 10 (cours sur 4, stage de catégorie sur 2, réunion de rentrée sur 2 et note d'investissement et d'aide à la CDPA sur 2).

Les arbitres ayant bénéficié d'une Promotion Accélérée en cours de saison ne sont pas classés.

	NOTE SUR 20	CLASSEMENT	OBSERVATION / AFFECTATION 23/24
DI PIERRO	14,61	1	
ZGHAL	14,58	2	
MARTINEZ	13,85	3	
JOUIN	13,38	4	
THOMAS	13,03	5	Arrêt annoncé
LEMARCHAND	13,00	6	
BUFFIERE	12,84	7	
NIDHOIRI	12,15	8	
RABEAU	12,13	9	
SAULIERE	12,00	10	
DOMIERACKI	11,36	11	
GRAND	11,30	12	
BOURNAZEL	11,23	13	
LATIOUI	11,08	14	
HOUMADI HALIMI	10,56	15	
MUET	10,53	16	
SUBRENAT	10,23	17	
FAUQUE	10,15	18	
ROUX	9,18	19	
AIMONT			Blessure
BORETTAZ			Spécifique AA

## CLASSEMENT ARBITRES ASSISTANTS 1

Conformément à la circulaire de début de saison et à celle relative aux travaux préparatoires des classements de fin de saison et à l'affectation des arbitres départementaux pour la saison 2023/2024, le classement a été établi dans une seule et unique poule.

Sont prises en compte les deux notes sur le terrain, ramenées à 60 points, plus la note sur 10 de l'examen écrit et enfin la note CDA sur 10 (cours sur 4, stage de catégorie sur 2, réunion de rentrée sur 2 et note d'investissement et d'aide à la CDPA sur 2). Les arbitres ayant bénéficié d'une Promotion Accélérée en cours de saison ne sont pas classés.

Conformément aux circulaires, l'arbitre classé à la dernière place, hors Promotions Accélérées, est rétrogradé.

	TOTAL SUR 20	CLASSEMENT	OBSERVATION / AFFECTATION 23/24
DELANNES	15,62	1	R3 – AA1
TIGOULET	15,41	2	R3 – AA1
PRADELOU	15,35	3	R3 – AA1
ROCHE	14,40	4	R3 – AA1
LABROUSSE	14,23	5	R3 – AA1
TINDER	13,25	6	R3 – AA1
PEYROU	13,13	7	D1 – AA2

## CLASSEMENT ARBITRES ASSISTANTS 2

Conformément à la circulaire de début de saison et à celle relative aux travaux préparatoires des classements de fin de saison et à l'affectation des arbitres départementaux pour la saison 2023/2024, le classement a été établi dans une seule et unique poule.

Sont prises en compte les deux notes sur le terrain, ramenées à 60 points, plus la note sur 10 de l'examen écrit et enfin la note CDA sur 10 (cours sur 4, stage de catégorie sur 2, réunion de rentrée sur 2 et note d'investissement et d'aide à la CDPA sur 2). Les arbitres ayant bénéficié d'une Promotion Accélérée en cours de saison ne sont pas classés.

Conformément aux circulaires, l'arbitre classé à la dernière place, hors Promotions Accélérées, est rétrogradé.

	TOTAL SUR 20	CLASSEMENT	OBSERVATION / AFFECTATION 23/24
DEVOS	14,12	1	R3 – AA1
DAVID	13,86	2	D1 – AA2
DOYEN	13,28	3	D1 – AA2
TASSIC	13,13	4	D1 – AA2
RAYNAUD	12,74	5	D1 – AA2
PIANEZZOLA	12,65	6	D1 – AA2
DEGRACE	10,65	7	D1 – AA2



# Procès verbal

## ANNEXE 4 - REGLEMENT FINANCIER

### **Article 1 – Fonctionnement**

Le District de Football Dordogne-Périgord tient un compte pour chaque club affilié sur son territoire et enregistre dans celui-ci l'ensemble des opérations le concernant comme :

- Le montant des cotisations du District de Football Dordogne-Périgord,
- Les droits d'engagement aux compétitions départementales du District de Football Dordogne-Périgord, ainsi que les éventuels frais de gestion s'y afférant (déplacement des officiels aux matchs),
- Les provisions pour frais d'arbitrages dans les compétitions départementales,
- Les amendes, sanctions et frais de dossiers,
- Les différentes caisses de péréquation kilométrique,
- Ainsi que tout autres frais prévus aux tarifs généraux du District de Football Dordogne-Périgord

### **Article 2 – Modalités de Règlement**

Mode de fonctionnement prévu :

- **Le règlement par chèque/virement** dit « sur relevé de compte »

7 relevés de compte sont effectués chaque saison. Ils sont respectivement arrêtés toutes les 6 semaines environ. Le club doit faire parvenir son règlement au District avant la date limite de paiement inscrite sur le relevé, soit en général une vingtaine de jours après la date d'envoi de celui-ci.

### **Article 3 – Procédures et Sanctions**

En cas de défaut de paiement constaté à la date limite, le District envoie aux clubs concernés un rappel par courrier notifié sur la messagerie officielle. Les clubs en infraction ont un délai supplémentaire de 8 jours pour régulariser leur situation. Le District pourra à la demande du club, accorder un échelonnement de sa dette. Dans ce cas, celui-ci devra s'engager à respecter les échéances définies. A défaut, il verra les sanctions prévues appliquées dès la date initiale d'accord de l'échelonnement.

Passé ce délai, et si le club n'a pas sollicité d'échelonnement auprès du secrétariat comptable du District, ou en cas de défaut de paiement d'une échéance, le District envoie au club défaillant une mise en demeure par lettre recommandée avec AR et sur la messagerie officielle. Cette lettre précise que le règlement doit être effectué dans un délai de 8 jours qui débute à compter du lendemain de la notification par lettre recommandée.

Tous les frais de recouvrement sont imputés aux clubs.

En cas de non-régularisation à l'issue du nouveau délai de paiement, le Comité de Direction sera saisi par le secrétariat comptable et des sanctions seront prises.

#### **1ère pénalisation**

Les sanctions : l'interdiction des joueurs mutés, le retrait de 3 points par journée de championnat entre la prise de décision du Comité et le paiement du club, la mise hors compétitions, voire la radiation du club pourront être prises.

Ces sanctions seront appliquées à l'équipe « senior 1 » du club ou celle du niveau le plus élevé pour le club ayant engagé uniquement des équipes de jeunes.

Cette sanction est cumulable lorsque cette procédure est engagée à la fois par le District et par la Ligue ou inversement. Cette sanction sera notifiée au club par lettre recommandée avec AR et sur sa messagerie officielle puis transmise à la Commission chargée de la compétition concernée pour application (Commission Régionale pour les clubs dont l'équipe « senior 1 » évolue au niveau National ou Régional et à la Commission Départementale pour les autres).

#### **2ème pénalisation**

Après la deuxième pénalisation, 2 retraits de 3 points infligés par le District suite au non-paiement, une dernière mise en demeure par lettre recommandée avec AR sera adressée. Une copie de cette lettre est également transmise au club via sa messagerie officielle

#### **Mise hors compétition**



# Procès verbal

Si le règlement n'est pas effectué sous 8 jours dans un délai qui débute le lendemain de la notification par lettre recommandée, l'équipe « senior 1 » du club ou celle du niveau le plus élevé pour le club ayant engagé uniquement des équipes de jeunes, sera mise hors compétition jusqu'au règlement de la dette.

La mise hors compétition de l'équipe concernée entraîne pour celle-ci la perte par pénalité des rencontres de championnat qu'elle aurait dû disputer tant que sa dette n'est pas réglée.

Si l'équipe concernée est encore qualifiée pour des rencontres de coupes régionales ou départementales, elle ne pourra pas prendre part aux rencontres restant à disputer.

Cette sanction sera notifiée au club par lettre recommandée avec AR et sur sa messagerie officielle.

Dans le cas où le club débiteur aurait des équipes évoluant dans un championnat national, les retraits de points et la mise hors compétition seront appliqués à l'équipe disputant le championnat de Ligue ou de District évoluant au plus haut niveau masculin ou féminin ; en cas de niveau identique c'est l'équipe masculine qui serait pénalisée.

## **Article 4 – Situation du club en fin de saison**

**a) Compte tenu de l'envoi du dernier relevé le 30 juin pour la saison en cours, si à l'issue des délais réglementaires autorisés prévus par le présent règlement financier, la situation financière du club n'est définitivement pas réglée au 15 août de la nouvelle saison sportive :**

- **Aucune validation d'engagement d'équipes ne sera prise en compte pour la saison qui suit celle de la dette.**

Cette sanction sera notifiée au club par lettre recommandée avec AR et sur sa messagerie officielle puis transmise à la Commission chargée de la compétition pour application.

b) Si la procédure n'a pu aller à son terme, les mesures qui seront prises vis-à-vis des clubs sont similaires à celles figurant au point a) ci-dessus.

c) Le Comité de Direction du District de Football Dordogne-Périgord peut prononcer les décisions suivantes :

- Demande de radiation du club dans le cadre des Statuts du District et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine,
- Les clubs non en règle vis à vis de la Ligue ou du District avant l'Assemblée Générale se verront retirer leur pouvoir à l'ouverture de la séance.

## **Article 5 – Application**

Les sanctions prévues par ce présent règlement financier du District de Football Dordogne-Périgord s'imposent à tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Football résidant sur le territoire du District Dordogne-Périgord.

## **Article 6 – Mesures particulières**

a) En cas de difficulté financière momentanée, le club pourra bénéficier d'un échéancier pour le paiement de sa dette à condition d'en faire la demande express au secrétariat comptable du District de Football Dordogne-Périgord, qui saisira le Comité.

b) Tout règlement financier ayant fait l'objet d'un paiement par chèque rejeté par la banque pour insuffisance de provision, fera l'objet de l'application des dispositions de l'article 3 ci-dessus.

Si cette situation se produit en fin de saison, les dispositions de l'article 4 ci-dessus seront appliquées même si aucune procédure n'a été initiée par le District de Football Dordogne-Périgord.

Cette sanction est notifiée au club par lettre recommandée avec AR et sur sa messagerie officielle.

c) Tout règlement, exigible en fin de saison, qui n'aurait pas été effectué dans ces délais pourrait, vis-à-vis du club, entraîner l'application des dispositions de l'article 4 ci-dessus même si aucune procédure n'a été initiée par le District de Football Dordogne-Périgord.

Cette sanction est notifiée au club par lettre recommandée avec AR et sur sa messagerie officielle.